

Thomas NACRIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022**

Numéro	32
Objet	AIDE DE MINIMIS : EXTENSION TECHNOPOLE – IMMEUBLE BEURNONVILLE PROLONGATION DE LA DUREE DE L'AIDE OCTROYEE
Rapporteur	André BUTAT

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants<sup>1</sup> : 108
- Quorum : 68

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLÉ Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Représentés :** BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

**Excusés :** BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

**Présents mais ne prennent pas part au vote :** BILLET André, BRET Marc, CHEVALIER Bertrand, GIRARDIN Olivier, HONORÉ Nicolas, LEDOUBLE Catherine, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, RAGUIN Jacky.

**Excusés et ont donné pouvoir mais ne prennent pas part au vote :** BECARD Francis, BLANCHARD Dominique, CHOMAT Christophe, GANTELET Bruno, QUINTART Sylvie, RAYMOND Arnaud.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
108	15	108	0	0

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

<sup>1</sup> Présents + pouvoirs – non-participation

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

**AIDES DE MINIMIS : EXTENSION TECHNOPOLE – IMMEUBLE BEURNONVILLE  
PROLONGATION DE LA DUREE DE L'AIDE OCTROYEE**

Annexe : convention de délégation

**Exposé :**

Par délibération n°6 du 23 mars 2018, le Conseil communautaire a décidé la création d'un régime d'aide de minimis sur le périmètre de la Technopole de l'Aube en Champagne, sis à Rosières-près-Troyes et de déléguer au Département de l'Aube, l'octroi des aides ainsi induites, y compris la charge financière en résultant.

Ce régime d'aide porte donc exclusivement sur ce périmètre et est encadré par un plafond annuel de 320 000 € d'aides.

Or, la Technopole de l'Aube en Champagne présente des qualités d'accueil et un écrin favorable à la croissance des entreprises, qui génèrent des demandes d'implantation supérieures à la capacité d'accueil du site. Le Département, propriétaire des lieux, a donc envisagé d'étendre la Technopole, sur un second site de l'agglomération, pour satisfaire ces demandes en suspens.

C'est donc par délibération n° 26 du 23 janvier 2020, que le Conseil Communautaire a décidé l'extension du périmètre sur une partie du bâtiment situé 2B Boulevard du 1<sup>er</sup> R.A.M. à Troyes, d'une surface de 820,31 m<sup>2</sup>, propriété du Département et inoccupée. Ce périmètre est ci-après dénommé « Extension Technopole – Immeuble Beurnonville ».

**Un régime d'aides de minimis, a été créé**, sous forme de participation financière au coût des loyers dus par chaque entreprise, pour l'occupation d'un local commercial ou professionnel sur l'Extension Technopole – Immeuble Beurnonville, **et déléguer au Département**

Le régime d'aides de minimis évolue donc également dans l'enveloppe financière annuelle qui lui est allouée, pour correspondre à l'extension de surface concernée. Elle est augmentée de 88 500 €. **Il est précisé que la charge nette demeure nulle pour Troyes Champagne Métropole, le Département prenant à sa charge la totalité de l'enveloppe financière induite par ce dispositif.**

S'agissant d'une délégation de compétence, **le Département sera donc seul à pouvoir intervenir** jusqu'à ce que cette délégation soit retirée, ce qui serait possible à tout moment. Tant qu'elle ne l'est pas, Troyes Champagne Métropole n'est donc pas compétent pour décider l'octroi d'aides de minimis portant sur le même périmètre matériel et géographique.

Il vous est proposé de **prolonger la durée du régime d'aides de minimis**, créé par délibération n°26 du 23 janvier 2020, jusqu'au 31 décembre 2024.

Une convention ci-annexée détaille les conditions de la délégation consentie par Troyes Champagne Métropole au Département, les modalités de versement de la somme à répartir entre les bénéficiaires, les fréquences et formes de compte-rendu de versement du délégataire au délégant et d'approbation des comptes d'octroi ainsi que les obligations et recommandations devant être formulées par le délégataire dans les conventions d'octroi qu'il conclura avec chaque bénéficiaire, afin notamment de veiller au respect des normes communautaires en vigueur.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DECIDER la prolongation de la durée du régime d'aides de minimis dans les conditions ci-dessus énoncées ;**
- **D'APPROUVER la convention de délégation ci-annexée à conclure entre Troyes Champagne Métropole et le Conseil départemental de l'Aube en matière d'aides de minimis ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer la convention visée à l'alinéa précédent.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**